


ARMÉE DE L'AIR
ARMÉE DE L'AIR

 Centre Expert des Ressources
 Humaines de l'Armée de l'Air
 37081 TOURS CEDEX 2

BULLETIN DE SOLDE

MOIS DE FEVRIER 2019

NIR : 1 97 06 41 194 220 77
 RIB/RIP : FR64 30002 07663 0000039329D 64
 Indice : 343
 Valeur du point : 56,2323
 NBI :

SGT POMMIER
 JEAN-BAPTISTE

Personnes à charge	
Charges militaires	Prestations familiales

Les informations vous concernant sont transmises aux administrations fiscale et sociale pour l'accomplissement de leurs missions et servent au recouvrement des cotisations sociales et de l'impôt ainsi qu'à l'ouverture et au calcul de droits en matière de prestations sociales. Leur utilisation s'effectue dans le respect des dispositions du règlement général sur la protection des données et de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

	Droits	Retenues	Régularisations	Cotisations Etat
Solde budgétaire	1 607,10			
Indemnité de résidence	48,30			
Indemnité pour charges militaires	157,50			
Prime de service 5%	80,40			
Indemnité mise en oeuvre et maintenance aéronefs	100,00		- 0,02	
Temps d'activité et obligations prof. complémentaires	85,00			
Indemnité pour sujexion d'alerte opérationnelle			80,00	
Indemnité compensatrice de la hausse de la CSG	32,10			
Retenue pour pension 10.83%		- 174,00		
Fonds de prévoyance militaire 2%		- 3,30		
Contribution sociale généralisée 2.4%		- 45,50	- 1,87	
Contribution remboursement de la dette sociale 0.5%		- 10,24	- 0,33	
Retraite additionnelle (part agent)		- 16,07		
Abattement indemnitaire		- 23,16	0,04	
Contribution sociale généralisée non déductible 9.2%		- 14,23		
Contribution sociale généralisée déductible 6.8%		- 128,91	- 5,31	
Cotisation de solidarité autonomie(part Etat)				4,74
Cotisation pension (part Etat)				2 026,20
Fonds national d'aide au logement (part Etat)				8,02
Cotisation retraite additionnelle (part Etat)				16,07
Cotisation sécurité sociale (part Etat)				155,70
Cotisation à la CNAF (part Etat)				84,30
TOTAUX	1 2 110,40	2 415,41	3 72,51	4 2 295,03

NET A PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU (1+2+3) 1 767,50€

Type de taux, taux et montant du PAS : Taux personnalisé : 0,0 % 0,00 €

NET A PAYER (1+2+3-PAS) 1 767,50
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Coût total mensuel pour l'Etat (1+3+4)	Montant mensuel imposable	Cumul revenu imposable depuis le début de l'année en métropole	Cumul revenu imposable depuis le début de l'année hors de france métropolitaine	Cumul CSG 6.8% déduite depuis le 1er janvier	Cumul annuel des prélèvements à la source
4 477,94	1 591	3 200		264	0,00

Dans votre intérêt, et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de solde sans limitation de durée.